



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici au **3 juin 2019, au plus tard**.

BULLETIN DE COMMANDE à retourner à :

Département des finances
Place du Marché 3, 2520 La Neuveville
Tél. 032 752 10 10, compta@neuveville.ch

Le/la soussigné(e) passe commande ferme

de litres de mazout.
 Normal
 Eco

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Signature :

Date :

Livraison prévue dans le courant
du mois de juin/juillet 2019

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Claude et Juliette Müller, rue du Faubourg 12, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Samuel Schmid, Bas du Village 13, 2536 Plagne.

Projet : Diverses transformations intérieures et extérieures du bâtiment existant, changement du système de chauffage et création d'une nouvelle lucarne en façade sud, à la rue du Faubourg 14, sur la parcelle no 228, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dérogations : Aux articles 5.2.13 du règlement de plan de quartier « Vieille Ville » pour la création d'une nouvelle lucarne en façade sud et 53 al. 2 du règlement de construction (RCC).

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 mai 2019 au 24 juin 2019. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 24 mai 2019
Municipalité de La Neuveville

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour le Service social régional de La Neuveville (SSRN), qui regroupe 3 communes, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

ASSISTANT/E SOCIAL/E EN FORMATION en procédure d'admission pour la rentrée 2019 dans une HES

Degré d'occupation: 50 %
en CDD de 4 ans durant la formation HES.

Mission :

Accompagné-e par une personne formée, vous aiderez et conseillerez les personnes confrontées à des problèmes familiaux, relationnels ou personnels. Vous traiterez également des dossiers d'assistance financière et de mandats en relation avec la protection de l'enfant et de l'adulte, etc.

Exigences :

Vous débutez votre formation en emploi d'assistant/e social/e en septembre 2019. Vous avez de l'aisance en français et des connaissances orales en allemand seraient un atout. Un permis de conduire serait un avantage. Vous êtes de nationalité suisse ou détenez un permis d'établissement (C).

Entrée en fonction : le 12 août 2019 ou date à convenir.

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal

Renseignements : vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de Mme Caroline Jean-Quartier, responsable du service social régional (032 752 10 20).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 5 juin 2019.

La Neuveville, mai 2019 Le Conseil municipal

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE SERVICE DES PORTS

Les places d'amarrage suivantes sont mises en location, à savoir :

Places à flot

Port Rousseau

Place no JJR-13, dim. de la place, 727 x 216 cm
Place no JJR-79, dim. de la place, 705 x 214cm

Port Lessivier

Place no LES-24, dim. de la place, 748 x 194 cm

Port Chavannes 2

Place no CH2-60, dim. de la place, 648 x 238 cm

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par écrit, **jusqu'au vendredi 15 juin 2019** à l'adresse suivante :

Municipalité de La Neuveville
Service des ports
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Avec mention "place d'amarrage". Doit impérativement figurer dans la demande: le **type d'embarcation**, à savoir (à voile, à moteur, pneumatique, autre, ainsi que les dimensions exactes et le tirant

d'eau). Une copie du permis de navigation doit également être jointe à la demande.

Il ne sert à rien de nous soumettre votre postulation si votre bateau possède des dimensions supérieures à celles mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le service des ports par courriel à ports@neuveville.ch ou par téléphone au 032/752 10 73.

Horaires d'ouverture: Mercredi, jeudi matin de 8h30-11h30 et le vendredi de 13h45 – 16h15.

Important: nous ne tenons pas de liste d'attente, toutes les demandes qui ont été présentées antérieurement à la présente publication sont impérativement à renouveler. Les attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci ainsi que le tarif de location sont affichés dans la vitrine du Service des ports qui est adossé à la station de pompage du Vichon ou sur notre site internet : www.laneuveville.ch.

Service des ports de La Neuveville

MUNICIPALITÉ DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de La Neuveville décide d'introduire la modification suivante en matière de circulation routière :

Place de la Courtine est

Suppression de 5 places de stationnement (zone bleue)

Motif de la mesure : Réaménagement de la place

Un éventuel recours n'a pas d'effet suspensif.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e). **Un recours séparé peut être formulé dans les 10 jours contre la suppression de l'effet suspensif (décision incidente). Ce recours n'a pas d'effet suspensif.**

La présente décision entrera en vigueur dès que les places auront été supprimées.

2520 La Neuveville, le 31 mai 2019
Conseil municipal

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 61

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2019, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Jeudi-Vendredi	30.05.2019	31.05.2019	Ascension
Lundi	10.06.2019		Pentecôte
	22.07.2019	04.08.2019	Vacances estivales
	23.12.2019	05.01.2020	Vacances de Noël

Plan d'ouverture des déchetteries Diesse/Prêles

Jour + Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00 (jusqu'au 31 mars 2019) 17:00 - 19:00 (définitivement dès 1 ^{er} avril 2019)	10:00 - 11:30
Prêles	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00	10:00 - 11:00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS
AVIS AUX CITOYENS**

Le ramassage des déchets ménagers a lieu en principe chaque jeudi. En raison de l'Ascension, la tournée du jeudi 30 mai 2019 sera donc avancée au mercredi 29 mai 2019.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

**FERMETURE DE L'ADMINISTRATION
ET DES DÉCHETTERIES
ASCENSION ET PENTECÔTE**

En raison de l'Ascension et de Pentecôte, l'administration sera fermée le jeudi 30 mai 2019, le vendredi 31 mai 2019 et le lundi 10 juin 2019. En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message au 079 444 78 87.

Les déchetteries de Diesse et Prêles, quant à elles, seront fermées uniquement le lundi de Pentecôte, soit le 10 juin 2019.

L'administration communale

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ
AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE****CONVOCAATION**

à l'Assemblée communale du 20 juin 2019
à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour**1. Approbation du compte 2018 des Sapeurs-pompier du Plateau de Diesse**

- Présentation du compte arrêté au 31.12.2018
- Approbation du compte 2018 des Sapeurs-pompier du Plateau de Diesse

2. Approbation du compte 2018 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- Présentation du compte arrêté au 31.12.2018
- Approbation du compte 2018 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

3. Approbation du compte 2018 du Collège de district de La Neuveville

- Présentation du compte arrêté au 31.12.2018
- Approbation du compte 2018 du Collège de district de La Neuveville

4. Présentation des comptes communaux 2018

- Introduction

5. Approbation du compte 2018 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

- Présentation du compte arrêté au 31.12.2018
- Présentation des arrêtés de compte
- Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
- Prise de connaissance du rapport de l'Autorité e surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2018
- Approbation du compte 2018 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

6. Election de l'Organe de révision de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse pour la période 2019-2023

- Proposition de la Commission scolaire : Fiduciaire Soresa SA, Bienne
- Election de l'Organe de révision de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse pour la période 2019-2023

7. Approbation d'un crédit-cadre total de CHF 500'000.00 pour le renouvellement de la chaussée, la création d'un trottoir et l'assainissement des conduites communales entre les villages de Diesse et de Lamboing, portant sur

- La réfection de la route communale et la création d'un trottoir, pour CHF 130'000.00
- Les conduites d'eau potable, pour CHF 305'000.00
- Les canalisations des eaux usées, pour CHF 51'000.00
- Déplacement de la cabine électrique, pour CHF 14'000.00

- Présentation du dossier
- Approbation du crédit-cadre total de CHF 500'000.00 pour l'assainissement de la route Diesse-Lamboing

8. Abrogation du Règlement concernant le financement spécial relatif à la crèche La Luciole, approuvé le 30 mars 2011 par l'ancienne Commune municipale de Prêles

- Présentation du Règlement
- Abrogation du Règlement

9. Informations du Conseil communal**10. Divers et imprévus****Informations :**

Les documents se rapportant à cette assemblée sont

déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet http://www.leplateaudiedesse.ch/la_commune/assembles_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 17 mai 2019

CONTRÔLES DU FEU BACTÉRIEN

Entre la mi-juin et la mi-août, nos contrôleurs du feu bactérien, Eric Darioly et Philippe Gauchat, sillonnent la commune. Ils contrôleront les jardins, les vergers à hautes tiges, les haies et les lisières du bois sur l'existence éventuelle d'une contamination au feu bactérien. Le feu bactérien est une maladie bactérienne très dangereuse des pommiers, poiriers et cognassiers. Une plante touchée peut mourir en l'espace de quelques semaines.

La contamination a lieu par le biais de l'exsudat bactérien qui est sécrété par les arbres malades. Les plantes hôtes du feu bactérien sont exclusivement les arbres fruitiers à pépins (pompes, poires, cognassiers) et certaines plantes sauvages ou d'ornement; à savoir toutes les espèces de cotonéaster, buissons ardents, pommiers du japon (chaenomeles), amélanchiers, photinias (stranvaesia), aubépines, sorbiers et alisiers. La vente et la culture des plantes particulièrement menacées sont interdites dans toute la Suisse. Aucun moyen de lutte directe contre le feu bactérien n'est possible. L'utilisation d'antibiotique (streptomycine) nécessite une autorisation qui est cependant limitée aux plantations fruitières de basses tiges professionnelles.

La commune vous propose des informations supplémentaires concernant le feu bactérien, diffusés par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) www.feubacterien.ch; sur celui du canton de Berne: www.be.ch/feu-bacterien ou sur celui du canton du Jura www.frij.ch (station phytosanitaire).

Que faire en cas de soupçon d'infection ?

- Les plantes suspectes ne doivent pas être touchées car vous risquez de contaminer une autre plante à la suite de ce simple contact.
- En cas de soupçon de feu bactérien, celui-ci doit être signalé. Avertissez-en immédiatement la commune; la personne chargée de traiter les cas de feu bactérien passera alors chez vous pour prendre les mesures nécessaires.

Administration communale

**PLANNING FAMILIAL AU
CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE**

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES



2^{ème} trimestre 2019

Stationnements

- Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00
- Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
- Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

1^{er} juin, 15 juin, 29 juin

L'administration communale

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique fédérale pour le dénombrement des logements vacants, nous rappelons aux propriétaires de logement qu'ils ont l'obligation d'annoncer leurs logements vacants au 1^{er} juin 2019 à l'administration communale.

Merci donc de bien vouloir faire votre annonce jusqu'au 1^{er} juin 2019 au plus tard par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par téléphone au 032 315 70 70.

Merci de votre collaboration.

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

CORDIALE BIENVENUE À CHACUN ET CHACUNE

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide de bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent à partager

UN APRES-MIDI JEUX ENSEMBLE VENEZ JOUER, RIRE ET VOUS DIVERTIR

Le mercredi 12 JUIN 2019
de 14h00 à 17h00 à la Maison de Paroisse de Diesse / Collation et boissons



Nouvelles de l'administration

Recherche de partenaires pour héberger et encadrer les mineurs non accompagnés

A partir du milieu de 2020, le canton de Berne déléguera à des partenaires régionaux la mise en œuvre opérationnelle de la plupart des tâches du domaine de l'asile et des réfugiés. Les mandats ont été attribués fin avril, à la suite d'un appel d'offres. Les partenaires régionaux ne se chargeront pas des mineurs non accompagnés. Or, le canton de Berne souhaite que ces jeunes puissent être logés, encadrés et encouragés en fonction de leur âge et de leurs besoins individuels. Comme une bonne partie d'entre eux resteront longtemps dans le pays, il est important de préparer aussi leur insertion professionnelle et leur intégration linguistique. La prise en charge des requérants d'asile mineurs non accompagnés fait l'objet d'un appel d'offres séparé sur le site simap.ch. Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre, lancé vendredi 10 mai 2019. Le mandat devrait être attribué fin septembre 2019.

L'e-cigarette à la même enseigne que les produits classiques

Les cigarettes électroniques et les dispositifs analogues contenant de la nicotine devraient être soumis aux mêmes exigences légales que les cigarettes et les produits destinés à être fumés classiques. Le Conseil-exécutif a mis en consultation jusqu'au 5 août 2019 une modification en ce sens de la loi sur le commerce et l'industrie. Il veut aussi accorder aux magasins quatre dimanches de ventes sans autorisation par année et une extension de l'horaire d'ouverture à 18 heures le samedi dans le canton de Berne.

Le Grand Conseil a transmis au Conseil-exécutif une motion intitulée «Étendre la protection de la jeunesse aux cigarettes électroniques et compagnie en novembre 2018. Ce texte demande que dans le canton de Berne, les cigarettes électroniques et tous les produits qui contiennent de la nicotine soient soumis aussi rapidement que possible aux mêmes exigences légales que les cigarettes et les produits destinés à être fumés classiques, à l'exception des

médicaments. Le Conseil-exécutif soumet donc aux milieux intéressés un avant-projet de révision de la loi sur le commerce et l'industrie.

La modification proposée interdit la remise et la vente de cigarettes électroniques aux moins de 18 ans, qu'elles contiennent ou non de la nicotine. Une interdiction de publicité et des dispositions de protection contre le tabagisme passif sont aussi prévues. Les produits du tabac à chauffer (heat-not-burn), les produits à fumer à base de plantes (cigarettes aux herbes ou cigarettes au chanvre avec faible teneur en THC) et le tabac à priser, qui échappent cependant à la protection contre le tabagisme passif, devraient être soumis aux mêmes exigences.

Ouvert jusqu'à 18h le samedi

Les heures d'ouverture des magasins seront adaptées dans le cadre de cette même révision de la loi sur le commerce et l'industrie. Le samedi et la veille des jours fériés, les commerces pourront fermer à 18 heures au lieu de 17 heures. En outre, ils devraient pouvoir rester ouverts quatre dimanches ou jours fériés par an sans demander d'autorisation. Ces quatre dimanches correspondent à ce que le canton peut autoriser pour le commerce de détail en vertu de la législation fédérale. La loi cantonale sur le commerce et l'industrie ne tolérerait jusqu'ici que deux jours d'ouverture spéciaux.

Certains cantons ont entièrement libéralisé les heures d'ouverture des magasins. Le canton de Berne se situe dans la moyenne suisse et il le restera après la révision de la loi.

Subvention pour la protection des monuments historiques

Le canton de Berne versera à la ville de Berne une contribution annuelle de 250'000 francs pour la prise en charge de tâches en matière de protection des monuments historiques de 2020 à 2023. Le Conseil-exécutif a approuvé un crédit en ce sens à l'intention du Grand Conseil. La ville de Berne

dispose depuis des années de son propre service de protection des monuments historiques, soutenu financièrement par le canton. Chargé par le canton de missions de préservation du patrimoine en milieu urbain, il coopère étroitement avec le Service cantonal des monuments historiques. Le service de la ville est donc rémunéré par le canton.

Crédit pour une halle d'entreposage à l'INFORAMA Seeland

Le Conseil-exécutif sollicite du Grand Conseil un crédit de 1,22 million de francs pour la construction d'une nouvelle halle d'entreposage d'engrais et de produits phytosanitaires à l'INFORAMA Seeland, à Anet (Ins). La construction existante ne satisfait plus aux exigences de protection des eaux. Initialement prévue pour la session de novembre 2018, la demande de crédit a été partiellement modifiée après avoir été refusée par la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire en raison de son coût trop élevé. Proche du projet initial, le nouveau crédit intègre des économies ponctuelles pour un total de 24'000 francs.

Modification de l'ordonnance cantonale sur la protection des eaux

Le Conseil-exécutif a accepté une modification de l'ordonnance cantonale sur la protection des eaux, qui lui donne la compétence de fixer le montant de la redevance sur les eaux usées dans les limites définies par la loi. Il compte la fixer de façon à ramener en dix ans la fortune du Fonds pour l'assainissement à 10 millions de francs environ. Les ressources devraient être suffisantes à long terme pour assurer les subventions prévues par la loi. En révisant partiellement la loi sur la protection des eaux, le canton de Berne crée la base juridique nécessaire à une diminution de la redevance sur les eaux usées. La fortune du fonds se montait à près de 54 millions fin 2017.



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

Vous trouvez toutes les informations relatives à la déchetterie sur le site www.memodechets.ch ou par le biais de l'application pour smartphone, ou sur le calendrier des déchets que vous avez reçu en début d'année



à télécharger dans l'AppStore ou sur Googleplay
ADMINISTRATION COMMUNALE



Avis de construction

Requérant : Patrizio Cusimano, Chemin de Pierre Grise 7, 2518 Nods

Auteur du projet : Patrizio Cusimano, Chemin de Pierre Grise 7, 2518 Nods

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure et installation d'un boiler, sur RF 2398 du ban de Nods, Chemin de Pierre Grise 7, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 24.05.19

Administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



INVITATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Notre traditionnelle assemblée générale aura lieu :

Le jeudi 6 juin 2019 à 20 h.

Salle communale du Battoir - 2518 Nods

Ordre du jour statutaire :

1. Salutations, ouverture,
2. Procès-verbal de l'AG 2018,
3. Rapport du président,
4. Comptes 2018 :
 - Présentation, rapport de la caissière
 - Rapport des vérificateurs,
 - Adoption.
5. Budget 2019 - 2020,
6. Adopter les cotisations pour 2019
7. Admissions / démissions,
8. Election du comité,
9. Programme, information 2019 - 2020,
10. Divers.

L'assemblée sera suivie du repas traditionnel pour lequel nous vous demandons de vous annoncer ; soit par SMS au numéro 078 615 13 37 ou par e-mail à l'adresse philippe.walker@bluewin.ch

Société de développement, Nods



Nouvelles de l'administration

Soutien amélioré aux enfants ayant des besoins particuliers

Une gestion centralisée des offres permettra de soutenir plus efficacement les enfants et les adolescents du canton de Berne qui ont des besoins particuliers d'encouragement et de protection. Les foyers pour enfants et adolescents, le placement d'enfants et les aides éducatives de type ambulatoire seront tous pilotés, financés et surveillés selon des critères uniformes. Le Conseil-exécutif a mis la nouvelle loi sur l'encouragement et la protection en consultation jusqu'au 27 août 2019.

Trois Directions et quatre offices se partagent aujourd'hui la responsabilité de l'ensemble des structures qui proposent des prestations pour près de 4000 enfants et adolescents nécessitant une protection ou un soutien particuliers dans le canton de Berne. Il s'agit de 92 foyers, de familles d'accueil et d'aides de type ambulatoire. Le Conseil-exécutif a décidé à l'été 2018 que l'ensemble du domaine relèverait à l'avenir de la seule compétence de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques.

Financement simplifié et uniforme

La nouvelle loi vise à simplifier des mécanismes de

financement compliqués et à les restructurer. La distinction entre institutions subventionnées et non subventionnées devrait disparaître. Les prestataires devraient être rétribués au forfait ou à un taux horaire, sur la base d'un décompte de coûts complets et de critères identiques. Le but est de parvenir à davantage de transparence et d'améliorer l'égalité de traitement.

Aide aux familles renforcée

En outre, le placement d'enfants, pilier de l'aide à l'enfance et à la jeunesse, devrait être soutenu par des mesures spéciales. Celles-ci découlent de la conviction que pour beaucoup d'enfants qui ne peuvent pas vivre dans leur famille biologique, la meilleure solution est de grandir dans une famille d'accueil.

De manière générale, la nouvelle loi tend à mettre en place les bases nécessaires à un pilotage rentable et efficace des offres et des coûts, capable de répondre aux besoins particuliers. En même temps, les prestataires devraient disposer d'une autonomie et d'une marge de manœuvre suffisantes pour agir avec souplesse et rapidité.

Le projet est en consultation jusqu'au 27 août. Le Grand Conseil devrait l'examiner lors des sessions d'automne 2020 et d'été 2021. La procédure législative est coordonnée aux travaux que la Direction

de l'instruction publique mène en lien avec de nouvelles dispositions dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

Personnel cantonal heureux

Les employés et les employées du canton de Berne sont globalement très satisfaits ou en grande partie satisfaits de leur situation professionnelle. Le personnel apprécie avant tout la variété des tâches. Il éprouve un fort sentiment d'appartenance à l'administration et s'identifie à elle, révèle un sondage réalisé sur la base d'un échantillon représentatif en mars 2019. Le personnel voit néanmoins des possibilités d'amélioration, en particulier concernant le système de rémunération, la formation et le perfectionnement ainsi que la charge de travail. Les résultats de l'enquête seront pris en compte dans l'actualisation de la Stratégie relative au personnel prévue pour 2020.

Le stress
vous submerge ?

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch

Tel: 143
La Main Tendue



Vérification des compétences fondamentales en mathématiques et en langues les francophones dans la moyenne, les Alémaniques à la peine en maths

Les compétences des élèves bernois s'inscrivent dans la moyenne suisse. Contrairement aux francophones, les germanophones affichent des résultats un peu moins bons en mathématiques. Ces résultats émanent de la vérification des compétences fondamentales en mathématiques et en langues menée par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique à l'école obligatoire.

Les deux premières enquêtes sur les objectifs nationaux de formation à l'école obligatoire ont été menées en 2016 pour les mathématiques et en 2017 pour le français et l'allemand. Elles se basaient sur des échantillons représentatifs provenant de tous les cantons. La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique a présenté vendredi les résultats pour l'ensemble de la Suisse.

Différences entre les régions linguistiques

Dans le canton de Berne, les résultats donnent une image contrastée. En langues, les compétences fondamentales des élèves bernois sont dans la moyenne ou légèrement supérieures à celle-ci, aussi bien dans la partie francophone que dans la partie germanophone du canton. En mathématiques, par contre, elles sont inférieures à la moyenne dans la partie germanophone, se situant à 55%. Les francophones atteignent pour leur part un score de 60%, dans la moyenne.

L'influence des caractéristiques individuelles des élèves telles que le sexe, l'origine sociale ou le statut migratoire a été étudiée elle aussi. C'est l'origine sociale qui a l'effet le plus sensible sur les résultats.

Mathématiques : les causes sont diverses

Les résultats en mathématiques dans la partie germanophone du canton ont surpris, d'autant que le canton de Berne s'était toujours bien classé dans les précédentes enquêtes PISA. Or, la vérification des compétences fondamentales, à l'inverse des études PISA, ne fait pas apparaître les élèves performants.

Par ailleurs, les mesures adoptées en vue de la mise en œuvre du plan d'étude alémanique Lehrplan 21 n'avaient pas encore déployé leurs effets à Berne au moment de l'enquête. Les élèves testés suivaient un nombre de leçons de mathématiques nettement inférieur à celui de la moyenne des autres cantons. La vérification des compétences fondamentales montre clairement que les cantons qui s'en tirent le mieux sont ceux où le nombre de leçons est plus élevé. En Suisse romande, le plan d'études commun a été instauré en 2011 déjà, ce qui pourrait expliquer en partie le meilleur résultat des francophones bernois en mathématiques. De plus, la coordination des moyens d'enseignement est pratiquée depuis des dizaines d'années entre les cantons de Suisse occidentale.

Dès la rentrée, en août, les élèves francophones bernois bénéficieront d'un renforcement de l'enseignement de l'informatique, de leçons d'approfondissement et de prolongements individuels supplémentaires. Le but est de les soutenir de manière individuelle dans les domaines pertinents pour eux, en vue de préparer la poursuite des études ou de favoriser la transition vers le monde professionnel.

Protection de l'air: Les particules fines sont trop nombreuses

La concentration de particules fines PM10 est restée faible pendant l'hiver 2018-2019. Comme les dernières années, des conditions météorologiques souvent instables, le vent et les précipitations ont contribué à cette situation. Fixée en juin 2018 pour des motifs de santé publique, la nouvelle valeur limite annuelle PM2,5 a été dépassée dans toute la Suisse du Nord-Ouest.

Depuis 1998, la valeur moyenne annuelle autorisée pour les PM10 est fixée à 20 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$), et la valeur moyenne par 24 heures à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

La valeur moyenne par 24 heures des PM10 pouvait être dépassée une fois par an jusqu'à l'entrée en vigueur de la modification de l'ordonnance sur la protection de l'air, en juin 2018. Le nombre de dépassements tolérés est passé à trois par an, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, un niveau jugé non critique d'un point de vue sanitaire.

Particules fines PM10

Comme les années précédentes, l'hiver 2018-2019 a été marqué par une situation météo souvent instable. Les perturbations fréquentes, le vent et les précipitations ont contribué à maintenir une concentration modérée de particules fines.

Le nombre de jours où la concentration de PM10 a dépassé 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ a été faible sur toute l'année 2018. Les moyennes annuelles de PM10 sont en phase avec la tendance mesurée depuis quelques années à 20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, hormis dans le corridor routier du Bollwerk à Berne.

Nouvelle valeur limite annuelle pour les PM2,5

Les particules fines sont des poussières minuscules qui pénètrent profondément dans les poumons et qui peuvent entraîner des maladies respiratoires, des maladies cardiovasculaires ou le cancer du poumon. L'effet nocif sur la santé ayant été prouvé non seulement pour les particules fines PM10, mais également pour les particules d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres (PM2,5), l'ordonnance sur la protection de l'air a été complétée en juin 2018. Une valeur limite d'immission de 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle a été fixée pour les PM2,5, suivant les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.

La fraction de poussières fines PM2,5 affiche une moyenne annuelle comprise entre 11 et 16 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ aux stations de mesure de la Suisse du Nord-Ouest, supérieure à la nouvelle valeur limite annuelle de 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Les mesures visant à réduire les émissions de particules fines doivent être maintenues, en particulier concernant les moteurs diesel ou les installations de chauffage au bois, qui sont les sources principales d'émission. Tant les autorités que les utilisateurs de véhicules ou de machines équipés de moteurs diesel ou d'installations de chauffage au bois devraient s'efforcer de réduire la quantité de suie, qui augmente les PM2,5 et peut se révéler cancérigène.

Thorberg : vent de renouveau avec le coaching

La majorité des employés de l'établissement pénitentiaire de Thorberg se disent satisfaits de la structure d'organisation. Le climat de travail devrait cependant être encore amélioré. Le coach engagé l'automne dernier, Karl-Heinz Vogt, est parvenu à ces conclusions. Le directeur de Thorberg Thomas Egger a décidé de se retirer à la fin de l'année. En outre, un groupe de travail mandaté par le directeur de la police et des affaires militaires a élaboré une nouvelle structure de direction pour l'Office de l'exécution judiciaire. Les processus seront unifiés.

Le conseiller d'État Philippe Müller, en charge de la police et des affaires militaires, a pris connaissance des résultats du coaching effectué par Karl-Heinz Vogt à Thorberg. Depuis l'automne, le coach a aidé le directeur et le personnel de l'établissement pénitentiaire à développer une nouvelle culture d'entreprise après la réorganisation. Lors des entretiens qu'il a menés, une nette majorité des employés et des cadres se sont montrés satisfaits de la structure d'organisation, y compris du nouveau modèle de travail en équipe introduit pour le service de sécurité.

Le sondage auprès du personnel de l'an dernier et les entretiens avec le coach ont révélé que les collaborateurs sont nombreux à ne pas apprécier le climat de travail. Le développement d'une culture d'entreprise constructive et positive va occuper longtemps encore l'établissement de Thorberg. Des progrès ont été réalisés, qui permettront de valoriser les compétences des collaborateurs. Le coaching sera donc maintenu en partie.

Le directeur de Thorberg Thomas Egger a décidé de démissionner. Il partira à la fin de l'année, pour assurer une transition ordonnée. Le conseiller d'État Philippe Müller respecte cette décision et le remercie de ses services, comme il remercie toutes les personnes pour leur collaboration. Certain que l'ensemble des mesures déjà prises ou à venir permettront d'instaurer une culture d'entreprise nouvelle, il attend de toutes les parties qu'elles continuent à jouer un rôle actif et constructif. La recherche d'une ou d'un successeur a commencé.

Nouvelle structure à l'Office de l'exécution judiciaire Philippe Müller a également pris connaissance des propositions qui lui ont été soumises par le groupe de travail chargé de repenser l'organisation de l'Office de l'exécution judiciaire. Il devait, entre autres, proposer une nouvelle structure de direction après avoir examiné les défis à venir. L'idée consiste à mettre en place une direction composée de huit personnes au lieu de douze jusqu'ici (cheffe de l'office, quatre directrice et directeurs d'établissement pénitentiaire, chef de la Section détention, chef de la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales, chef d'état-major. La directrice du Foyer d'éducation Lory en fera partie en attendant que son établissement passe à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, en 2022). En outre, les travaux se poursuivront jusqu'au milieu de 2020 afin de coordonner les processus dans les domaines clés tels que le personnel, les finances et l'informatique.

Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 31 mai
Pas de culte dans les homes
Dimanche 2 juin, Blanche Eglise
10h, culte régional à Nods
9h30 Départ du bus Margrit, parking Coop
Lundi 3 juin
20h Assemblée de paroisse, Maison de paroisse
Mercredi 5 juin
10h partage biblique et prière à la salle Schwander, Grand-Rue 13
Dimanche 9 juin
Culte de confirmation et baptême des catéchumènes de Diesse, Nods et La Neuveville, à 10h à l'église de Diesse
Dimanche 9 juin, Blanche Eglise,
Culte de Pentecôte avec sainte Cène
Paul-André Visinand, pasteur
Exode 17,1-7 ; Matthieu 28, 16-20
Cantiques 105, 35-07, 35-10, 33-35
Concert Chant et Orgue
Dimanche 9 juin, 17h, Blanche-Eglise
Sara Gerber orgue, Ljupka Rac, Soprano
Œuvre de Händel, Pergolèse, Gounod, Franck, Caccini.
Entrée libre
Exposition de tableaux de Myriam Leresche dans les vitrines du secrétariat. Le bénéfice est destiné aux oeuvres d'entraide Terre Nouvelle.

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h
A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57
Diacre Jean-Marc Leresche - 079 655 73 09
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 2. Juni
Kein Gottesdienst in unserer Kirchgemeinde.
Pikettendienst
2. bis 26. Mai: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi
(Tel. 079 439 50 99).
27. Mai bis 16. Juni: Pfrn. Sigrid Wübker
(Tel. 079 439 50 98).
www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Vendredi 31 mai
10h Partage de la Parole autour d'un café au restaurant du camping à Prêles
Dimanche 2 juin
10h Messe à l'église paroissiale
Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles
L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !
www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Camps catéchisme
Du mercredi 29 mai au samedi 1^{er} juin, les catéchumènes de 10 et 11H de Diesse, Lamboing, Prêles, La Neuveville et Nods participeront à un camp à Strasbourg
Culte de l'Ascension
Jeudi 30 mai, 10h, La Neuveville, service de voiture
Dimanche 2 juin
Culte à Nods, 10h, exceptionnellement pas de service de voiture
Culte de Pentecôte et de confirmation
Dimanche 9 juin, 10h, église de Diesse pour l'ensemble des catéchumènes de la région Lac-en-Ciel
Service de voiture
Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing et 9h45 centre du village de Diesse
Course de la Solidarité

9^{ème} édition le vendredi 16 août à Prêles

Contact

Président : M. Lucas Bau, 078 922 80 57
Pasteur : Stéphane Rouèche
032 315 27 37 / 079 429 02 80; stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods

Vendredis 31 mai & 7 juin
9h, méditation et prière à la salle de paroisse
Dimanche 2 juin
10h, culte régional à Nods, cène
Vendredi 7 juin
9h, méditation et prière à la salle de paroisse
Dimanche 9 juin
10h, culte de confirmation, Diesse
Vendredi 14 juin
9h, méditation et prière à la salle de paroisse
14h, rencontre des aînés à la salle de paroisse, Animation par l'association Portes Ouvertes.
Dimanche 16 juin
10h, culte à Nods
Contacts
Pasteure : Solveig Perret Almelid
078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch
Catéchète professionnelle : Anne Noverraz
079 852 98 77 - noverraz.plagne@swisslogique.ch
Numéro paroissial : 032 751 70 82
Président : André Sunier
079 240 55 09 - arosun@worldcom.ch


Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi
20h groupe de jeunes
Dimanche
10h00 Culte de la fête des pères avec Jacquelin Piaget, St-Cène
Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos
Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos
Garderie
Mardi
6h30 à 7h Forum des hommes
Mercredi
9h15 à 11h Au café des dames
www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Pas de service à Bienne - Samedi 1 juin
RDV à l'Assemblée Spirituelle des Eglises de la FSRT au Théâtre de Beaulieu à Lausanne de 9h30 à 22h.

ASSEMBLEE DE PAROISSE
lundi 3 juin 2019 à 20.00h.
à la Maison de paroisse,
ch. de la Raisse 3

- 
1. Accueil, organisation de l'assemblée, message
 2. Procès-verbal du 3.12.2018: approbation
 3. Conseil de paroisse, démission, élection, réélection
 4. Réélection des vérificateurs de comptes.
 5. Information vie paroissiale
 6. Comptes 2018: présentation, rapport des vérificateurs, approbation
 7. Rapport des délégués à la régionalisation
 8. Rapport de la déléguée au DM, Terre Nouvelle
 9. Divers

Les comptes 2018 et le procès-verbal du 3 décembre 2018 peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse aux heures d'ouverture à partir du 24 mai 2019.

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Visites. Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch
Site Internet : www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale, réouverture début avril). Infos et manifestations sous :
www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch
Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30, du 13 avril au 27 octobre 2019. Exposition temporaire "Un point de vue neuvevillois : Spitteler en Suisse romande." L'exposition évoque le parcours de Carl Spitteler, écrivain bâlois aux multiples facettes qui a dressé de nombreux ponts avec la Suisse romande, notamment par son séjour à La Neuveville comme instituteur, entre 1881 et 1885. Certains de ses textes, comme "Notre point de vue suisse" sont toujours d'une grande actualité, où il est question de cohésion nationale et de protection des minorités. Visites guidées publiques les 1^{er} septembre et 27 octobre, en français à 15h et en allemand à 16h.
Visites guidées sur demande : renseignements :
Office du tourisme, tél : 032 751 49 49
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h, du 4 mai au 27 octobre 2019. Visites guidées et réservations de salle sur demande. Rens.: 032 315 21 32
Renseignements : Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Choeur Mosaïque - La Neuveville

Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h, chemin de la Raisse 3 : mosaique.jospace.ch
Mai - lundi 27

Service d'assistance en cas de surcharge en agriculture (AUL)

Numéro de téléphone 079 200 00 44

Lundi au samedi de 8h - 20h

info@aul-be.ch